

PROCES-VERBAL DE CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-six mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le dix-neuf mai 2025, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Sylvie CORMIER, Maire.

Étaient présents : Mmes CORMIER, BLIN, DEHAIL, VANDEWALLE,
et Mrs AVENEL, BRISSET, BUAILLON, LE POTIER, MESSANT,
MEZERETTE

Étai(en)t absent(s) excusé(s) : F. MERIGUET, B. DE SEROUX, A. LOONES

Étai(en)t absent(s) :

A été élu secrétaire de séance Brigitte VANDEWALLE

Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR :

- Lecture du PV CM du 28/04/2025
- Désignation secrétaire de séance
- Journée de solidarité
- Mise à jour du tableau des effectifs
- Sécurité incendie Mairie
- Photographies aériennes
- Restauration voûte église : fonds de concours INSE
- Infos diverses
- Référents hameaux
- Questions diverses

Madame le Maire informe l'assemblée des pouvoirs conformes aux règles en vigueur.

19-2025 Journée de solidarité

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la
Fonction publique territoriale,

Vu la loi n° 2004-626 du 30 juin 2004 modifiée relative à la solidarité pour l'autonomie des
personnes âgées et des personnes handicapées instituant une journée de solidarité,

Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal d'instituer une
journée de solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées en
application des dispositions susvisées, pour l'ensemble du personnel titulaire et non titulaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE d'instituer la journée de solidarité selon le dispositif suivant :

D'augmenter le temps de travail annuel de 7 heures.

20-2025 Mise à jour tableau des effectifs

Madame le Maire expose qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur
proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents nécessaires
au fonctionnement des services.

Le conseil municipal,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la
fonction publique territoriale,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y
rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Sur la proposition du Maire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE le tableau des effectifs de la collectivité à compter du 1^{er} Mai 2025 comme suit :

Filière	Grade/Emploi	Fonctions	Temps de travail	Susceptible d'être pourvu par voie contractuelle	Postes pourvus	Postes vacants
ADMINISTRATIVE	REDACTEUR	SECRETAIRE GENERALE DE MAIRIE	32 H	X	X	
TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	AGENT D'ENTRETIEN	35 H	X		

2. PRECISE que les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs d'Ambenay sont abrogées à compter de l'entrée en vigueur de la présente.

3. DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

21-2025 Sécurité incendie Mairie

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder au remplacement d'un extincteur qui arrive en fin de validité pour la mairie et présente le devis afférent.

D'autre part afin de réduire les frais de vacation, Madame le Maire propose de faire intervenir la même entreprise pour la réalisation du plan d'intervention pour la mairie qui sera à transmettre aux services de secours.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de procéder au remplacement de l'extincteur arrivant à expiration et de faire réaliser un plan d'intervention pour la mairie.

RETIENT ET VALIDE les devis de l'entreprise Normandie Sécurité s'élevant à 246.00 € HT soit 295.20 € TTC pour le remplacement de l'extincteur et à 268.50 € HT soit 322.20 € TTC pour la réalisation du plan d'intervention.

AUTORISE Madame le Maire à signer les devis afférents de l'entreprise Normandie Sécurité.

INSCRIT la somme correspondante aux devis soit 617.40 € TTC au compte 2156 du BP 2025.

22-2025 Photographies aériennes

Madame le Maire, donne lecture au Conseil Municipal d'une proposition de l'entreprise PIRENAIC, pour la réalisation d'un reportage photos aériennes de la commune comprenant :

- 30 photographies en haute définition (30 Mp) prises sous divers angles de vue.
- Le CD avec toutes les photos et tous les droits de reproduction.
- 2 agrandissements 40 x 60 cm.
- 1 Calendrier mural.

Le coût de la prestation s'élève à 540.00 € TTC après remise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité ;

D'accepter la proposition de l'entreprise PIRENAIC pour un montant de 540.00 € TTC ;

D'inscrire cette somme au Budget 2025 ;

D'autoriser Madame le Maire à signer les documents nécessaires à l'opération.

23-2025 Restauration voûte église Saint-Martin : complément délibération 28-2024

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que compte tenu du contexte budgétaire national et de l'absence, à ce jour, de subvention du Département de l'Eure, la commune a la possibilité de solliciter le fonds de concours l'Interco Normandie Sud Eure pour permettre de réaliser les travaux de restauration de la voûte en merrains chêne de la Nef de l'église Saint-Martin.

L'attribution de ce fonds de concours concerne uniquement les projets d'investissement notamment dans le domaine d'intervention de l'Attractivité : développement économique, touristique et patrimonial dans lequel ce projet s'inscrit. Le fonds de concours ne peut excéder 50% du reste à charge du porteur de projet. L'enveloppe pour la commune d'Ambenay s'élève à 18 900 €.

Pour mémoire, le devis de la SARL BOUSSIN-LIEGEAS, située à Saint-Nicolas-de-Sommaire, s'élève à 80 300 € HT soit 96 360 € TTC.

Compte tenu de l'autorisation anticipée de démarrage des travaux du Département de l'Eure ainsi que de la notification d'accord de subvention au titre de la DETR pour 25 696 € (soit 32% du HT du montant des travaux).

Comme indiqué dans son courrier du 2 avril dernier, la possibilité d'une subvention du projet est conditionnée à ce que le Département de l'Eure retrouve ultérieurement de nouvelles marges de manœuvre. Dans ce cas l'enveloppe du fonds de concours pour ce projet pourrait être minorée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- Retient et valide le devis de la SARL BOUSSIN-LIEGEAS s'élevant à 96 360 € TTC sous condition d'obtention de subventions.
- Autorise Madame le Maire à demander des subventions au titre de la DETR, de la Sauvegarde de l'Art Français, du Département de l'Eure, de la Fondation du Patrimoine et le fonds de concours de l'Interco Normandie Sud Eure.
- Approuve le plan de financement prévisionnel suivant :
 - o DETR 2025 : 25 696 € (32%)
 - o Fonds de concours de l'INSE : 18 900 € (23%)
 - o Sauvegarde de l'Art Français /
Département de l'Eure / Fondation du Patrimoine :
 - o AUTOFINANCEMENT : 35 705 € (45%)
 - o TOTAL HT : 80 300 €
- Autorise Madame le Maire à signer le devis et toutes les pièces afférentes à ce dossier.
- Indique que cette somme est inscrite au Budget Primitif 2025.

24-2025 Restauration voûte église Saint-Martin : communication collecte de dons Fondation du Patrimoine

Madame le Maire, propose au Conseil Municipal dans le cadre de la collecte de dons ouverte via la Fondation du Patrimoine, de faire réaliser une communication visuelle aux abords de l'église.

Madame le Maire présente les devis correspondant pour la réalisation d'une banderole extérieure et d'un roll-up intérieur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité ;

De faire réaliser uniquement une banderole extérieure.

D'accepter le devis de l'entreprise LAUNAY PUB pour un montant de 90.00€ HT soit 108.00€ TTC ;

D'inscrire cette somme au Budget 2025 ;

D'autoriser Madame le Maire à signer les documents nécessaires à l'opération.

Questions / Informations diverses :

- Abribus et poubelle de la Résidence Persévérance vandalisés, signalement fait à la police pluricommunale.
- Concert gratuit et exposition « Valoriser le patrimoine en musique » le Dimanche 1^{er} Juin à 15h00 dans l'église Saint Martin.
- Passage du camion « Info jeunes » de l'INSE, à destination des jeunes de 11 à 25 ans, en soirée dès septembre prochain.
- Fauchage en cours.
- Envoi de courriers à plusieurs propriétaires concernant l'égavage de leurs parcelles.
- Tirage au sort du jury d'assises 2026 : 2 personnes pour Ambenay.
- Passage de la balayeuse : début le vendredi 23 Mai.

- Nombreuses réflexions quant à la vitesse et au stationnement en centre bourg malgré les contrôles pédagogiques déjà effectués, le Conseil Municipal souhaite mettre en place des contrôles de vitesse par la police pluricommunale.
- Vitesse du car scolaire le matin en hameaux
- Report de la pose des tables de pique-nique sur la Place du Village au 13 juin à 17h00.
- Possibilité de visite du SETOM d'Evreux le 16 juin à 10h00.
- Signalement sur le site internet de la commune et via l'application « ma commune connectée » : tout fait de maltraitance / disparition d'animaux de compagnie sur le secteur du centre bourg, doit faire l'objet d'un dépôt de plainte à la gendarmerie.
- Prochain Conseil Municipal le 30 juin à 18h00.

Référents Hameaux :

- Grosse fuite d'eau au Moulin Roger.
- Pas d'évolution au niveau de l'affaissement circulaire.
- Travaux Enedis en cours Moulin Roger / Chennecourt.

La secrétaire de séance,
Brigitte VANDEWALLE



Le Maire
Sylvie CORMIER

